



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-2574

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 293856

DOSSIER N° 13486

Objet : Coreco Inc.
Demande de dispense de prospectus pour
un placement à l'extérieur du Québec

Vu les informations présentées le 29 août 2000;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux :

accorde la dispense de prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'options de souscription de 250 000 actions ordinaires, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2000.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) Jean-François Bernier
Jean-François Bernier

JDE/nt